

## Accident mortel de TGV à Eckwersheim : deux ans après, où en est l'indemnisation des victimes ?

lundi 11 février 2019, par Thémis



***Le 21 décembre 2018, la FENVAC participait au comité de suivi relatif à l'indemnisation des victimes du déraillement d'Eckwersheim survenu le 14 novembre 2015 organisé par le Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Paris.***

A cette occasion, un point a été fait sur les négociations entre la SNCF et les victimes, qui avancent mais qui ne sont pas encore abouties. Toutes les victimes directes ont été expertisées, mais cette douloureuse phase est loin d'être terminée car l'état d'un bon nombre d'entre elles n'est toujours pas stabilisé, preuve de la violence du choc subi. Des offres ont été formulées à toutes les victimes, incluant l'indemnisation du préjudice d'attente et d'inquiétude des proches. En outre, la SNCF ayant admis sa faute en qualité d'employeur des offres de majoration de rente ont été formulées aux victimes accidentées du travail ainsi qu'à leur proche. Ces avancées sont significatives pour les victimes et le souci d'équité de la SNCF en phase amiable est à saluer.

Néanmoins, la FENVAC reste vigilante à ce que chaque situation soit appréciée de manière individualisée et demande une revalorisation du préjudice d'attente et d'inquiétude des proches dont plusieurs membres de la famille étaient présents dans le train. Par ailleurs afin de rendre l'expertise moins difficile pour les victimes et plus équitable, la Fédération rappelle que la présence de l'avocat est absolument nécessaire. Cette participation du conseil devrait être systématique lorsque la victime la demande, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas notamment lorsqu'elle porte uniquement sur le volet psychologique.